

Rapports soumis à délibération
Conseil Communautaire du mardi 28 octobre 2025 à 17 heures 30
Salle du Marché Couvert à Avallon

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Sous réserve de modifications pour nécessités de projets/services, le Président informe que :
 - Les prochaines réunions du Bureau communautaire auront lieu les lundis 17 novembre et 08 décembre 2025 à 17 heures 30 au siège de la CCAVM à Avallon,
 - Le Président informe que les prochaines réunions du Conseil communautaire auront lieu le lundi 01 décembre et le mardi 16 décembre 2025 à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- Le Président informe qu'il va rencontrer les exploitants du site de méthanisation sur la commune d'Étaule afin qu'ils agissent pour diminuer, voire supprimer les mauvaises odeurs récurrentes subies sur la déchetterie de proximité.
- Dans le cadre de la révision des statuts de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, le Président rappelle que la date butoir pour recevoir les délibérations des communes a été fixée au 31 octobre 2025 mais d'ores et déjà, il informe que toutes celles reçues ont émis un avis favorable sauf une seule commune qui a délibéré contre et précise que tout avis non formulé avant ladite date butoir est réputé favorable.
- Le Président informe que la date de signature pour la cession de deux parcelles sur la zone d'activités « Porte d'Avallon » au profit de la société RLT (*Morvan Motoculture*) est fixée le jeudi 06 novembre 2025 (*pour rappel : le montant de la cession s'élève à 111 598,55 euros HT pour une surface totale de 4 759 m²*).
- Le Président informe que la date de signature pour la cession de cinq parcelles sur la zone d'activités « Porte du Morvan » au profit de la SH Magny (*STONEHEDGE*) est fixée le vendredi 21 novembre 2025 (*pour rappel : le montant de la cession s'élève à 1 610 392,20 euros HT pour une surface totale de 153 441 m² avant un bornage définitif*).

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil communautaire (*cf. : lundi 29 septembre 2025*), le Président informe que le Bureau communautaire n'a pris aucune décision afférente à ses délégations.

O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

2025-102 Plan local d'urbanisme intercommunal « absence d'évaluation environnementale et définition des modalités de consultation du public pour le projet de modification simplifiée n° 4 du PLUi de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan »

Rapporteur : Monsieur le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 6 : COMPÉTENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT »

2025-103 Attribution du marché pour une étude technique préalable au transfert de la compétence « alimentation en eau potable »

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO

Délibération : adoptée à la majorité des voix (47 voix pour, 10 abstentions et 3 voix contre)

2025-104 Attribution du marché pour une étude technique préalable au transfert de la compétence « assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales »

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO

Délibération : adoptée à la majorité des voix (49 voix pour, 10 abstentions et 3 voix contre)

O.J N° 7 : DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

2025-105 Attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et du verre

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-106 Attribution du marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets issus des 3 déchetteries

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 8 : AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-107 Tarification de la piscine intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2026 : années 2026 et suivantes

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 9 : RESSOURCES HUMAINES

2025-108 Convention de participation « protection sociale complémentaire 2026-2030 »

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-109 Annualisation du temps de travail des agents du service technique

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-110 Régularisation de l'annualisation du temps de travail des agents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-111 Suppressions de postes

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité